

**ABONNEMENTS**  
**LES ABONNEMENTS**  
 partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
 et  
 se paient d'avance.  
 DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
 Lot, Trois mois..... 5 fr.  
 six mois..... 9 fr.  
 Un an..... 16 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS  
 trois mois 6 fr., Six mois 11  
 fr., Un an 20 fr.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

**INSERTIONS**  
 LES INSERTIONS  
 sont reçues au  
 Bureau du Journal  
 du Lot  
 et  
 se paient d'avance  
 Annonces... 25 c. la ligne  
 Réclames... 50 c. —  
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8  
 M. Laffite et Co, place de la  
 Bourse 8, sont seuls chargés  
 à Paris de recevoir les annonces  
 pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à			
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 10 Février 1876.

2<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DU LOT.

## A. PAGÈS DUPORT

Député à l'Assemblée nationale.

CANDIDAT CONSTITUTIONNEL

### LES BOUILLEURS DE CRU.

Nous sommes obligés de revenir sur la question des *bouilleurs de cru*, ainsi que nous l'avons promis. Le *Courrier du Lot*, a consacré, en effet, six colonnes, c'est-à-dire une page et demie, à défendre la conduite de M. de Valon, dans cette question. Nous n'avons besoin que de quelques lignes pour répondre au *Courrier du Lot*. La vérité ne demande pas six colonnes pour se faire jour.

Le bouilleur de cru est celui qui convertit son vin en alcool, aig-ordent. Quel est le nombre de cultivateurs de la vigne qui, dans le Lot, brûlent leurs vins pour faire de l'eau-de-vie? Il n'y en a pas un sur cent. Nos vins entrent dans le commerce, immédiatement après la récolte, tel que le bon Dieu les a fait venir.

Que se passe-t-il, au contraire, dans quelques départements du midi, et notamment dans l'Hérault, qui a récolté en 1875 douze millions d'hectolitres de vin, c'est-à-dire trente fois plus que le Lot?

Les propriétaires de l'Hérault, ayant des vins insuffisants, sont obligés, pour les vendre, de les viner, c'est-à-dire de les fortifier avec une adjonction d'alcool.

Pendant que l'exercice sur les bouilleurs de cru existait, ils ne pouvaient pas convertir en alcool une partie de leurs vins pour viner l'autre partie, sans payer 156 fr. 25 c. de droits par cent litres. Maintenant que l'exercice est aboli, ils ne seront plus surveillés, et ils fabriqueront autant d'alcool qu'ils le voudront; et, de cette manière, sans payer aucune espèce de droit, ils feront du vin potable en brûlant une partie de leur récolte à l'effet d'alcooliser l'autre partie.

Eh bien! M. de Valon a voté l'abolition de l'exercice, c'est-à-dire qu'il a autorisé cette manipulation en supprimant l'impôt, qu'il fallait payer auparavant, et qui en réalité nous protégeait dans le Lot. M. Pagès-Duport au contraire a voté contre l'abolition, et a déclaré à deux reprises différentes à la tribune que l'Assemblée nationale s'était trompée.

Quelle est la situation vraie actuellement? Rien n'est changé à l'exercice en ce qui concerne le Lot. Sur mille barriques, nos viticulteurs n'en distillent pas une seule pour la convertir en alcool. Par conséquent, la loi sur l'exercice des bouilleurs de cru ne nous gêne aucunement. Nous continuerons à payer tous les droits sur les vins, à subir l'exercice sur les vins, il ne nous sera pas fait grâce d'un centime d'impôt et d'une heure de surveillance de la part des employés; mais en revanche à Montpellier, à Béziers, à Pézenas, etc., etc., ceux qui fabriquaient chez eux l'alcool pour transformer leurs détestables vins, pourront se livrer à ce beau travail sans être inquiétés par aucun employé, librement, au grand jour, et sans payer le moindre droit. Ils referont ainsi leurs vins qu'ils ne pouvaient pas vendre à l'état naturel. N'est-il pas évident qu'un grand nombre de commerçants, habitués à venir chercher sur la côte du Lot des vins généreux et qui naturellement avaient tout l'alcool nécessaire, peuvent être amenés à se fournir dans l'Hérault où l'abondance extrême permet un bon marché qui nous sera fatal?

Le plus simple vigneron peut comprendre cela; aussi le *Courrier du Lot* s'efforce-t-il d'embrouiller la question pour défendre M. de Valon. Savez-vous ce qu'il ose dire? Il se lamente sur la situation du pauvre propriétaire de l'Hérault qui ne pouvait pas, chez lui, faire, de son propre vin, plus de 20 litres d'eau-de-vie par an, sans être en butte à la visite inquisitoriale des employés de la régie. Cette sollicitude est vraiment étrange: le *Courrier du Lot* oublie son titre, et il parle comme s'il s'appelait le *Courrier de l'Hérault*, ou le *Courrier de l'Aude*. Il trouve même dans ses lamentations en faveur de nos concurrents (dont la fortune est dix fois plus grande que celle du Lot), que la loi sur les bouilleurs de cru portait atteinte à la liberté de la propriété. Mais tous les impôts existants et possibles sont une gêne pour la propriété. Pourquoi voulez-vous supprimer précisément celui qui entravait la transformation des vins, et qui par cela même favorisait les producteurs de vins naturels?

Le *Courrier du Lot*, aveuglé par ses sympathies pour M. de Valon, en arrive à écrire l'énormité suivante:

Les vins du Lot ont des qualités spéciales qui font qu'ils ne peuvent en aucun cas être remplacés par les vins du midi. La concurrence ne peut exister qu'entre produits similaires. Le commerce qui achète les vins du Lot ne peut les remplacer par aucun autre vin, et les vins du Languedoc notamment ne peuvent en aucune façon servir au même usage.

Voilà qui est trop fort! Le *Courrier du Lot* ose dire, que plus il y aura de vins à vendre en France mieux les vins du Lot se vendront! Si,

par le vinage, on transforme les vins détestables de l'Hérault et autres départements, n'est-il pas clair comme un et un font deux, que beaucoup de gens se contenteront de ces produits, et que les nôtres ne seront plus aussi recherchés?

Ce n'est pas tout. Le *Courrier du Lot* trompe ses lecteurs (par ignorance bien entendu) quand il a l'air de croire que le vinage avec l'alcool de grains et de betterave, sans payer les droits ou avec une grande diminution de droits, doit être considéré comme un projet battu en brèche, et presque abandonné par le fait même de l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru. Qu'il ouvre le *Journal officiel* du mois de décembre dernier. Il y verra que la loi sur l'exercice des bouilleurs de cru a été abolie le 13 décembre, et que sept jours après, le 20 décembre, les députés du Nord, combattus par M. Pagès Duport et par M. Faye, député de Marmande, ont demandé que l'Assemblée s'empressât d'autoriser le vinage à prix réduit. Non-seulement nous n'avons échappé à aucun danger par l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru, mais les votes comme ceux de M. de Valon nous ont fait perdre un premier avantage. Gare au second, si nos intérêts ne sont pas énergiquement défendus dans un prochain avenir!

#### Qu'est-ce que le Bonapartisme?

On comprend un parti de la monarchie héréditaire, de la monarchie élective, de la république. Ces formes de gouvernement ont chacune leur principe, leur caractère distinctif.

Mais le bonapartisme, qu'est-ce donc?

Ce n'est pas la monarchie héréditaire. En France elle est ailleurs; ses représentants sont dans cette famille dont pendant neuf cents ans la fortune fut identifiée avec celle de la France, et qui avait fait de la nation française la première puissance du monde.

Du reste les bonapartistes, eux-mêmes, invoquent un autre principe. Quel est ce principe? On pourrait croire qu'ils veulent une monarchie élective, presque la république, mais on se tromperait grossièrement.

Ils font grand bruit de la souveraineté nationale, ils ne veulent rien que par le peuple; ils s'appellent les hommes de l'Appel au peuple, c'est au peuple disent-ils à choisir et la forme du gouvernement et la personne qui en doit tenir les rênes. C'est presque la république, ce serait même la république tout-à-fait; mais allons au fond de ces formules. Que trouverons nous?

On demande l'Appel au peuple. Pourquoi? On croit que le peuple se prononcera en faveur du fils de l'empereur et une fois qu'il aura voté on ne lui reconnaîtra plus le droit de revenir sur

sa décision. Ce sera fait pour toujours, ce sera pour toujours qu'il aura pris les Bonaparte pour maîtres et seigneurs.

Qu'est-ce donc que le bonapartisme? Ce n'est pas un principe. Ce n'est pas une forme spéciale de gouvernement, c'est tout simplement le parti d'une famille Corse, déjà deux fois fatale à la France. Et quel est le chef de cette famille? Un enfant de moins de 20 ans, d'une santé peu sûre.

Et si cet enfant vient à manquer qui le remplacera?

Jérôme Bonaparte, dont le monde connaît la valeur: elle lui mérita le nom de *craint-plomb*; son impiété, sa haine pour la religion ne sont pas moins célèbres. Il affectait de prendre part, tous les ans, le Vendredi-Saint, à un dîner servi au gras et dans l'intention d'insulter à la foi des chrétiens.

Quelle garantie offre à la France une telle famille? Son passage au gouvernement du pays amena chaque fois des désastres.

Nous admettons que les nombreux fonctionnaires de ce régime déchu conservent un souvenir reconnaissant du bien qu'ils en ont reçu; nous admettons que cette reconnaissance les dispose à se montrer dévoués à cette famille dans tout ce qui est du domaine de la vie privée; mais nous n'admettons pas que cette reconnaissance puisse étendre ses droits sur ce qui touche à la vie publique et aux intérêts du pays; il ne peut pas être permis de payer une dette personnelle de reconnaissance aux dépens de la patrie.

Le seul mot de gouvernement parlementaire, c'est-à-dire de gouvernement du pays par le pays, soulève les colères bonapartistes.

Il y a vraiment de quoi regretter le despotisme du régime impérial! En ce temps-là, les affaires du pays se faisaient sans lui, et par la volonté d'un seul homme. Heureux souvenirs! n'est-ce pas? Nous étions bien parfois empoisonnés, mais on nous épargnait le dégoût de voir préparer la cuisine. On décidait, sans crise ministérielle, la guerre du Mexique, la guerre d'Italie; on approuvait, sans crise ministérielle, l'unité allemande et l'unité italienne; on faisait, sans crise ministérielle, la loi des coalitions ou la loi sur la dotation de l'armée; nous n'avions qu'à subir les conséquences des fautes et la vue des fautes elles-mêmes nous était cachée. Le spectacle incommode des agitations parlementaires nous était soigneusement épargné....

Mais, tout à coup, un beau jour, quand personne ne s'y attendait, une pierre se rencontra sur le chemin; une guerre dont on n'avait pas



Compris l'importance était déclarée, et le gouvernement qui s'était détourné de la discussion et qui s'était constamment renfermé en lui-même se trouva n'avoir rien, rien, oui rien pour lutter contre une armée d'un million d'Allemands. Quel effroyable réveil pour la France!

Il fallut prendre à la charrue, à la vigne, à l'usine, au chantier tous ceux qui pouvaient porter un foin, même sans en avoir jamais tenu en leurs mains. Et malgré cela, malgré le mouvement de tous, nous ne pouvions suffire à arrêter l'invasion, cette terrible invasion, mot sinistre que l'histoire a fait synonyme du mot Napoléon.

Voulez-vous que ces heures désolantes reviennent? Rien de plus facile. Electeurs, vous n'avez qu'à voter pour l'Empire. Mais vous ne le ferez pas; car, qu'elle que soit la hardiesse de ceux qui prêchent pour l'Empire, on ne parviendra pas à vous faire croire qu'un seul homme, maître absolu de tout et décidant de tout, peut mieux faire qu'un gouvernement composé de représentants nommés par la nation elle-même, et délibérant ensemble avec maturité et longuement sur chaque question qui se présente.

Les nouvelles électorales qui arrivent de tous les points de la France sont unanimes à établir deux faits importants. Le premier, c'est que les candidatures constitutionnelles se présentent avec les plus grandes chances de succès aussi bien du nord qu'au midi, dans la Bretagne comme dans le Languedoc. Le second est plus rassurant encore: il consiste dans l'opposition générale du corps électoral envers les candidats bonapartistes. On comprend (et en vérité comment serait-il possible de ne pas le comprendre?) que le retour de l'empire serait un désastre pour la France et pour l'Europe.

Si d'un bout à l'autre de l'Europe tout le monde est soldat, si les armées des diverses nations sont dix fois plus nombreuses qu'il y a cent ans, et cinq fois plus nombreuses qu'il y a vingt-cinq ans, c'est que le rétablissement de l'empire en 1851 a amené tant de guerres déclarées par Napoléon III, sans la moindre raison, que toutes les puissances ont pris des précautions extraordinaires contre la politique des Bonaparte. Le désarmement de l'Europe est par cela même irréalisable, tant que l'Europe croira qu'il existe encore un parti bonapartiste en France. Il est au contraire certain que ce désarmement, vivement désiré par tous les peuples depuis l'Allemagne jusqu'à l'Autrichien, depuis le Russe jusqu'au Français, s'accomplira facilement dès qu'on sera sûr de ne plus être exposé aux coups de tête d'un nouveau Napoléon.

Le parti bonapartiste, qui trompe les campagnes par les mensonges les plus audacieux, veut faire oublier qu'il est le parti de la guerre permanente. Mais pour cela il faudrait effacer l'histoire, et c'est une tâche impossible. L'histoire résiste à toutes les calomnies et à toutes les inventions. Elle nous montre que, pendant dix ans d'empire sous Napoléon Ier, il y a eu dix ans de guerre, et que pendant dix-huit ans d'empire sous l'autre Napoléon, nous avons eu cinq grandes guerres qui toutes étaient de véritables actes de folie.

**Correspondance**

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 3 février.

De nouvelles offres de candidature sont encore parvenues hier à M. Buffet, de la part de diverses circonscriptions électorales dans les départements. Il n'est pas probable toutefois que le vice-président du Conseil, se laisse porter ailleurs qu'à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne), à Saint-Sever, (Landes), et peut-être à Bourges.

M. Dufaure a accepté la candidature à Marenne (Charente-Inférieure), à Limoges et dans Seine-et-Oise.

Un journal de ce soir, le *Bien public*, raconte la discussion à laquelle aurait donné lieu ce matin, dans le conseil des ministres l'examen d'une circulaire électorale destinée aux préfets. Aucun conseil des ministres n'a été tenu ce matin.

On paraît assez peu satisfait, dans les cercles centre-gauche, du discours de M. Gambetta à Lille, que publie ce matin la *République française*. La première partie est modérée et on ne s'en plaint pas, mais la seconde est jugée fort intempestive et les habiles du parti craignent l'effet que peuvent produire en province les déclarations très-radicales de l'orateur sur la question religieuse et l'intention hautement proclamée par lui de faire abroger, dès qu'il le pourra, la loi sur l'enseignement supérieur.

Un fait assez piquant est signalé de Vienne. Un journaliste prussien, le docteur Levyssohn, qui était venu organiser à Vienne un bureau de renseignements slaves, vient d'être expulsé de cette capitale. On assure que le docteur Levyssohn avait été envoyé à Vienne par le bureau de la presse de Berlin et l'on ajoute que son expulsion a eu lieu sur la demande de l'ambassadeur de Russie. Un autre bureau de renseignements slaves, a été organisé à Raguse, par un autre délégué du bureau de Berlin, M. Lindau, frère du consul allemand à Bayonne.

Il est à remarquer que les feuilles russes protestent assez vivement contre le langage de la presse officieuse allemande qui semble avoir reçu pour motif d'ordre, dans ces derniers temps de démontrer que l'entente ne saurait se maintenir entre la Russie et l'Autriche dans la nouvelle phase où va entrer la question orientale.

Dans les cercles diplomatiques, les impressions sont généralement favorables au sujet de la question de l'Herzégovine, et l'on ne semble pas douter que les insurgés se rendant à l'invitation des puissances ne se décident bientôt à déposer les armes. On pense que, dans le cas contraire, l'Autriche serait chargée par les puissances d'occuper les provinces insurgées.

**Chronique religieuse**

La ville de Rome est entièrement bouleversée. La pioche et la truelle y jouent en ce moment un grand rôle, comme à Paris, aux beaux jours de M. Haussmann.

« Remarquez l'action de Dieu dans les œuvres des hommes, dit un écrivain religieux. Napoléon Ier s'empara de Rome par la violence, comme Victor-Emmanuel. Il eut à Rome un préfet, qui fut homme honorable et qui a laissé sur Rome et la campagne de Rome un beau livre, M. de Tournon. Les Français déblayèrent le Forum romain, rendirent au jour le Forum de Trajan, restaurèrent des monuments, reformèrent l'administration civile... et ils s'en allèrent. Il en sera ainsi des Italiens. »

Mgr de Mérode n'a-t-il pas dit en 1860: « Ils viendront, ils agrandiront la ville, afin qu'elle puisse recevoir les masses catholiques qui y viendront, et puis ils partiront. Rome a besoin d'avoir des constructions matérielles faites par des hommes, avec les constructions morales faites par le Pape. »

Comme on l'a écrit encore: « Dieu ne se laisse pas humilier et vaincre par les hommes. Il les emploie à des œuvres qu'il fait siennes quand le jour de ses vengeances est venu. »

Ce jour a lui pour Napoléon, le persécuteur de Pie VII. Victor-Emmanuel aura son tour.

Les fidèles de l'archidiocèse de Posen préparent des ovations magnifiques pour S. Em. le cardinal Ludochowski, à sa sortie de prison.

Mgr Ludochowski est interné à Ostrowo, depuis le 3 février 1874.

Mgr Victor Pelletier, chapelain d'honneur de Sa Sainteté Pie IX, vient de faire paraître à la librairie Haton, un magnifique travail intitulé: « *Mgr Dupanloup*, épisode de l'histoire contemporaine, de 1845 à 1875. »

Henri NADAL.

**LA CATASTROPHE DU Puits JABIN A SAINT-ÉTIENNE.**

Voici les renseignements que nous apporte le *Mémorial de la Loire*:

Une catastrophe épouvantable et telle qu'on n'en saurait trouver d'aussi grandes dans les annales pourtant si lugubres des accidents de mines en France, a eu lieu hier au puits Jabin,

qui appartient à la compagnie anonyme des houillères de Saint-Etienne et qui avait déjà acquis une triste notoriété par l'explosion de 1872, dans laquelle 75 mineurs trouvèrent la mort.

Entre deux heures et demie et trois heures une détonation sourde s'est fait entendre, assez pareille à celle d'un coup de canon tiré dans le lointain. Quelques personnes disent avoir entendu deux détonations successives; la chose est possible, car elle s'est produite d'autres fois. Aussitôt on a vu une épaisse colonne de fumée s'élever avec violence du puits Saint-François, la fumée s'est échappée ainsi pendant dix minutes.

La mine du Treuil a deux orifices ou deux puits, le puits Jabin et le puits Saint-François ou Gagne-Petit. L'arrivée d'air a lieu par le puits Jabin, le retour d'air par Saint-François où fonctionne un ventilateur Guibal. Les travaux sont très étendus, ils vont jusque sous la Richelandière.

L'explosion du grison n'a pas eu de graves effets extérieurs. Ainsi les colonnes des puits n'ont pas été détériorées; pour tout dommage on n'a constaté qu'un guide cassé à la recette inférieure du puits Jabin. Les bennes qui se trouvaient dans la cage n'ont pas même été soulevées.

Malheureusement, à l'intérieur des galeries, où travaillaient à ce moment 216 ouvriers, les ravages sont affreux.

La nouvelle de cette catastrophe s'est répandue dans notre ville et y a causé une émotion que nos lecteurs doivent comprendre. De tous côtés on s'est dirigé en foule vers l'ancienne route de Saint-Chamond, de chaque côté de laquelle sont situés les puits Saint-François et Jabin.

M. Planchard, ingénieur divisionnaire, M. Rossignoux et une partie du personnel de la mine sont descendus immédiatement. Arrivés à un niveau inférieur qui en apparence, n'avait pas été éprouvé, ils ont rencontré une vingtaine d'hommes; parmi eux, deux étaient morts, d'autres plus ou moins grièvement blessés, les autres sains et saufs. Un gouverneur avait le bras cassé.

Un cheval asphyxié était étendu à l'entrée de la recette. Les ingénieurs constatèrent ensuite des éboulements dans les trois voies d'aérage; toute espèce de communication était interrompue avec les chantiers. Ils remontèrent avec les hommes sauvés. Deux de ces derniers sont morts depuis à l'hôpital.

Pendant ce temps, les autorités étaient accourues: M. de Bligères, préfet de la Loire; M. Veisaz, secrétaire-général; M. d'Amfreville, procureur de la République; M. Bouchetal-Laroche, juge d'instruction; M. de Combes et Commy, substitués; M. Mayse, maire de Saint-Etienne, accompagné de plusieurs adjoints et conseillers municipaux; M. Bègue, commissaire central, et d'autres commissaires de police; les docteurs Fayet, Million, Magnin, Magdelam, Sautereau, Boudarel, Giraud, Kahn, Merle; la gendarmerie et les autorités militaires.

Arrivent aussi de toutes parts les femmes, les enfants, les parents des ouvriers ensevelis. Tout le monde se désole, pousse des sanglots déchirants. Nous renonçons à peindre ce spectacle: on n'en saurait imaginer de plus navrant.

Les ingénieurs sont admirables de courage et de sang-froid. Ils prennent à peine le temps de revêtir le costume de toile bleue et le chapeau de mineur, et, sans paraître le moins du monde émus des dangers qui les attendent en bas, ils entrent résolument dans la cage, leur lanterne à la main et descendent pour organiser les secours.

Nous voyons ainsi descendre M. Chansselle, l'ingénieur principal, qui avait déjà fait plusieurs visites, M. Castel, ingénieur en chef, M. Leverrier, ingénieur ordinaire, M. Heltzer, M. Desjoyeux, M. Guinard, M. Raffanel, garde-mines, M. Planchard fils.

M. Villiers, directeur des houillères de Saint-Etienne, était à Lyon hier, jour de réunion de son conseil d'administration. Parti par le train de 3 h. 45, il s'était rendu directement de la gare au puits Jabin, et s'est fait descendre immédiatement.

A 5 heures, le poste de nuit est arrivé. Il a emporté des bois, des outils, et ce qu'il faut pour secourir des blessés.

La descente par le puits Saint-François a été pendant plusieurs heures impossible à cause de l'oxide de carbone. Vers le soir, M. Holtzer a pu y pénétrer; il a trouvé près de la recette inférieure les corps des deux enchaînés (on appelle enchaînés ceux qui chargent les bennes sur les cages). Des éboulements empêchaient de pénétrer plus avant.

On a travaillé toute la nuit, mais avec beaucoup de peine et au milieu des plus graves périls. Il est arrivé plusieurs fois que des hommes qui travaillaient au sauvetage ont été engloutis par de nouveaux éboulements et seraient morts si leurs camarades ne les avaient retirés aussitôt au moyen de cordes.

L'aérage s'est rétabli parfaitement quelques instants après l'accident, le ventilateur n'a pas cessé de fonctionner très régulièrement; et l'on pouvait espérer tout d'abord en sauver un grand nombre, dans le cas où l'explosion se fût localisée. Mais, au contraire, l'explosion semble avoir été générale et le courant destructeur avoir parcouru toutes les parties de la mine.

Le nombre des victimes sera effroyable. Nous avons dit plus haut que 216 ouvriers étaient occupés dans la mine au moment de l'accident. Sur ce nombre, au moment où nous écrivons, 49 seulement ont été remontés; 24 morts, 15 blessés. Il reste donc encore dans la mine 167 hommes, 167 cadavres sans doute. Si l'on espère, ce n'est que dans un hasard, un miracle qui pourra en avoir sauvé quelques-uns de ci de là.

Les éboulements sont tels qu'on n'a pu encore pénétrer dans le sentier principal, où travaillait le groupe le plus nombreux d'ouvriers. Dans certaines parties on a trouvé des boises enflammées.

M. Leverrier est allé, nous dit-on, du puits Jabin au puits Saint-François. Dans la galerie qu'il a parcourue, tous les hommes étaient morts.

M. Robinet de Cléry, procureur général, est arrivé dans la nuit. Il était encore sur les lieux ce matin avec le préfet de la Loire.

Les blessés sont transportés à l'hôpital de Saint-François, les morts au Soleil.

On ne connaît pas encore la cause de la catastrophe. On l'attribue généralement à quelque imprudence probable d'un ouvrier.

D'un autre côté, on a remarqué, au moment où l'accident s'est produit, une dépression barométrique assez subite évaluée à 10 millimètres.

Un nouvel incident est venu compliquer les travaux de sauvetage entrepris pour l'extraction des cadavres que renferme encore le puits Jabin à St-Etienne, le feu s'est déclaré dans une des galeries de charbon. Le discours prononcé hier par le préfet de la Loire à l'enterrement des victimes a été bien accueilli. Aucune tentative d'excitation ne s'est produite, à l'occasion de la catastrophe, parmi les ouvriers du bassin de la Loire.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 32 (5 FÉVRIER 1876)

Un naturaliste dans le Nicaragua, par M. Bell. — La logique des sciences, d'après M. Bain. — Association américaine pour l'avancement des sciences. Congrès du Détroit (Michigan). — Bulletin des Sociétés savantes. — Chronique scientifique.

**Chronique locale**

M. Béral, ancien préfet du Lot, vient de remercier les électeurs qui lui avaient offert la candidature dans la deuxième circonscription de l'arrondissement de Cahors.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que M. Pélissier-Mirandol, maire d'Albas, fils de l'ancien et si aimé député du Lot, se désiste également dans cette même circonscription.

On lit dans le *Courrier du Lot*:

Ce ne fut que sur les obsessions de M. Pagès-Duport que M. de Freycinet fut inscrit (en 1874) sur la liste publiée par le *Courrier*.

Nous sommes autorisés, par M. Pagès-Duport à déclarer que cette affirmation est un mensonge.

En vérité, comment aurait-il pu recommander M. de Freycinet au *Courrier*, et ne pas nous engager à le porter dans le *Journal du Lot*?



COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. Thoulouse, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Affaire Barbichon. — Détournement de fonds et faux en écriture publique.

Audience du 8 février.

Le 2 décembre 1874, le sieur Barbichon, percepteur à Bretenoux, abandonnait son poste en laissant un déficit important. Le même fait s'était produit à d'Auvailles-Limousine, et si son chef hiérarchique n'avait pas dénoncé à la justice cet acte criminel, c'est dans l'espoir d'obtenir à la longue la restitution des deniers détournés.

Barbichon est, en outre, accusé de faux en écriture publique.

Après s'être dérobé plusieurs mois aux recherches dont il était l'objet, Barbichon a été arrêté à Paris.

Il se reconnaît coupable de tous les crimes qui lui sont imputés.

Après délibération du jury, Barbichon déclaré coupable, avec bénéfice des circonstances atténuantes, est condamné à 4 années d'emprisonnement et 800 fr. d'amende.

Ministère public : M. Cieutat.

Défenseur : M<sup>e</sup> Lagarrigue.

\*\*\*

Dans l'audience du 9 une seconde affaire de détournement a été jugée. — L'accusé Delpech, receveur municipal de Gourdon, reconnu coupable, n'a été condamné, grâce à de bons antécédents, qu'à 2 ans de prison et 800 francs d'amende. Il a été défendu par M<sup>e</sup> Lurguie.

Par décret du 17 janvier, ont été nommés dans le 130<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, (régiment de Montauban) :

Capitaines.

MM. Vigouroux, de Montauban.

Léopold de Gironde, de Montauban.

De Cardaillac, de Souillac (Lot).

Cassagnade, id.

Lieutenant.

M. Gapiand, de Montauban.

Sous-lieutenants.

MM. Gineste, de Montauban.

Calmettes, de Castelsarrazin.

Dubois-Godin, de Montauban.

Saintis, Paul, id.

Montagne, de Figeac (Lot).

De Farals-Baillet, de Lissac (Lot).

Bergounhoux, de Gramat (Lot).

A été promu dans le corps du génie, au grade d'adjoint de 1<sup>re</sup> classe, M. Thomassin, adjoint de 2<sup>e</sup> classe à Cahors, en remplacement de M. Tranche, promu au grade d'adjoint principal à Paris.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 1<sup>er</sup> au 5 février 1876.

Mathématiques élémentaires.

Algèbre. — 1 Vioussens. — 2 Moles.

Mathématiques préparatoires.

Histoire. — 1 Souques. — 2 Poujade.

Philosophie.

Dissert. française. — 1 Mazelle. — 2 Pruniéras.

Rhétorique.

Histoire. — 1 Pradel. — 2 Labro.

Seconde.

Version grecque. — 1 Albert. — 2 Nouvelles.

Troisième.

id. 1 Valat. — 2 Rigaldies.

Quatrième.

Thème grec. — 1 Barbier. — 2 Delpech.

Cinquième.

Calcul. — 1 Gatorze. — 2 Couture.

Sixième.

Histoire. — 1 Appert. — 2 Daynard.

Septième.

Géographie. — 1 Mogniat. — 2 Bramel.

Huitième.

Exercices latins. — 1 Bénéch. — 2 Pruniéras.

Enseignement spécial. — Deuxième année.

Anglais. — 1 Jurieuwicz. — 2 Delfour.

Première année.

id. 1 Mourèze. — 2 Lafargue.

Année préparatoire.

Histoire. — 1 Bris. — 2 Bourgade.

Classe primaire. — Première division.

Histoire. — 1 Laur. — 4 Clavières.

Deuxième division.

id. — 1 Gaston. — 2 Denons.

Troisième division.

id. — 1 Bénéch. — 2 Crudy.

Quatrième division.

id. — 1 Manhiabal. — 2 Baudel.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

Le ministre de l'intérieur, de concert avec son collègue de la justice, vient de recommander aux préfets de tenir la main à l'heure réglementaire de fermeture des cabarets, hors les cas spéciaux.

Lors même que le cafetier aurait une autorisation du maire, il peut être condamné, lorsqu'il viole l'arrêté préfectoral qui régit la matière.

On lit dans la Patrie :

Nous avons déjà dit que le ministre de l'intérieur s'occupait en ce moment de réunir divers renseignements se rapportant au rachat des ponts à péage encore existant en France.

C'est seulement lorsque tous ces renseignements seront parvenus que le conseil d'Etat, saisi de la question, pourra se prononcer en toute connaissance de cause.

Il est cependant un point sur lequel il conviendrait dès maintenant d'insister. D'après les évaluations les moins exagérées, le rachat des ponts coûtera de 180 à 200 millions. Or, l'Etat ne pouvant, du jour au lendemain, s'imposer un pareil sacrifice, il ne sera procédé au rachat que si les départements ou les communes intéressées contribuent à la dépense dans une proportion qui sera ultérieurement déterminée.

Telle est la condition *sine qua non*, condition qui formera la base même du projet actuellement à l'étude au ministère de l'intérieur et au conseil d'Etat.

ARRÊTÉ DU PRÉFET DU LOT SUR L'ÉCHENILLAGE.

Art. 1. — Avant le 1<sup>er</sup> mars prochain, les propriétaires, fermiers, locataires, usufruitiers, usagers ou autres faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, seront tenus d'écheniller ou de faire écheniller les arbres, arbustes, haies et buissons qui se trouvent sur lesdits héritages.

Art. 2. — Ils seront obligés de brûler sur-le-champ les bourses et toiles qui seront tirées des arbres, arbustes, haies ou buissons, dans un lieu où il n'y ait aucun danger de communication du feu, soit au bois, arbres et bruyères, soit aux maisons et bâtiments.

Art. 3. — Les mêmes obligations sont imposées aux fonctionnaires et administrateurs publics, ayant dans leur service la surveillance des promenades, routes, jardins et terrains de toute nature sur lesquels existent des arbres, arbustes haies et buissons.

Art. 4. — L'exécution de ces dispositions est confiée à la vigilance de MM. les Maires et Adjoint, officiers de gendarmerie, commissaires de police et gardes-champêtres.

Art. 5. — MM. les maires sont invités, en outre, à prescrire les moyens les plus propres à assurer, dans leur commune, la destruction des hannetons et de leurs larves.

Fait à Cahors, le 6 janvier 1876.

Le Préfet du Lot,  
V<sup>o</sup> DE GOMBERT.

Il est tombé dimanche à Cahors une neige abondante. Hier mercredi, le temps s'est remis au froid; il a gelé fortement pendant la nuit, mais le ciel c'est encore embruni et il recommence à neiger.

La cour de cassation a décidé que les banquiers devraient, dans leurs comptes-courants, calculer les intérêts sur l'année comprenant 365 jours et non sur l'année de 360 jours.

Voici une disposition qu'il est utile de faire connaître. Le tribunal civil de Roanne a rendu un jugement portant que les notes non signées mises par un notaire sur ses minutes et contenant des mentions de paiement ne constituent pas des titres libératoires, mais seulement des présomptions de paiement pouvant être combattus par des preuves contraires; qu'en conséquence, elles ne tombent pas sous l'application de la loi du 23 août 1871 sur le timbre des quittances.

Dans les premiers jours du mois d'octobre dernier, quelques habitants de Pontarlier retiraient un cadavre de la rivière du Doubs. Un gendarme vint immédiatement requérir, au nom du juge d'instruction, M. Gindre, docteur en médecine, d'avoir à se rendre sans délai à l'hôpital de Pontarlier, afin de constater s'il existait des traces de violences, de procéder à l'autopsie et de faire toutes constatations utiles à la découverte de la cause de la mort. Le docteur Gindre refusa d'obtempérer à cette réquisition, sans justifier de l'impossibilité d'y obéir.

Cependant cette réquisition avait été faite dans un cas de flagrant délit par le juge d'instruction, chargé de rechercher si la mort de l'individu dont on venait de découvrir le cadavre était le résultat d'un crime, et celui-ci poursuivit M. Gindre devant le tribunal de simple police, attendu que le refus du docteur constituait la contravention prévue par l'art. 475 n<sup>o</sup> 12 du Code pénal. Mais le juge, décidant que cet article n'était pas applicable au cas où l'homme de l'art est requis pour apprécier la nature et les circonstances d'un crime et d'un délit, et que d'ailleurs il n'appartiendrait qu'à lui seul d'apprécier la possibilité d'obtempérer à la réquisition, renvoya M. Gindre de la poursuite.

La cour de cassation n'a pas admis cette interprétation; et considérant que le refus d'un médecin d'obtempérer dans un cas de flagrant délit à la réquisition à lui faite par le juge d'instruction de rechercher si la mort d'un individu était le résultat d'un crime constituait la contravention prévue par l'art. 475 du Code pénal, qui punit d'amende ceux qui auront refusé de faire le service ou de prêter secours dont ils auraient été requis dans le cas de flagrant délit, la cour a cassé le jugement du tribunal de simple police.

Le *Messageur* de Tours raconte ainsi un douloureux accident qui vient de se produire à Vouvray.

M. Munster, jeune Anglais habitant Vouvray avec sa mère, était lié d'amitié avec l'abbé Boutreux, vicaire de la paroisse. Lundi soir, vers quatre heures, Munster voulut, malgré l'avis contraire de son ami, se rendre patiner sur un étang.

Au bout de quelques instants la glace manqua sous les pieds du jeune imprudent. M. l'abbé Boutreux se précipita alors à son secours et ne tarda pas lui-même à disparaître sous la glace. Des secours furent aussitôt organisés. M. Munster fut trouvé, mais quand on retira le vicaire, il avait succombé, victime de son dévouement.

On lit dans la Dépêche :

« Un violent incendie a éclaté ce matin à huit heures, dans une maison de la rue Saint-Géraud, portant le numéro 1, et appartenant à M. Passerien. »

« C'est par une forte détonation suivie d'une épaisse fumée que l'alarme a été donnée. »

« Le rez-de-chaussée de la maison est occupé par un marchand mercier en gros, M. Maurette, qui avait des marchandises au troisième étage, notamment quelques pièces d'artifices à l'usage des enfants. Un employé, âgé de 16 ans, s'est approché ce matin de ces pièces avec une lampe allumée. Une étincelle a dû se détacher et effleurer la mèche d'un pétard. Toujours est-il qu'une explosion s'est produite, et que l'employé a eu le visage et le corps horriblement brûlés. »

Nous lisons dans l'Echo de Marmande :

La foire mensuelle du premier samedi de février, qui s'est tenue hier dans notre ville, avait attiré un grand concours de monde, mais les transactions ont été limitées; il s'est vendu quelques animaux de la race bovine pour la boucherie, mais peu d'attelages de travail.

Les porcs gras et les porcelets étaient en grand nombre et se vendaient bien, les gras de 60 à 65 fr. les 50 kilog., sur pied; les élèves sont proportionnellement à des prix beaucoup plus élevés.

Les vins sont fort calmes; hier les acheteurs n'offraient que 189 fr. du tonneau, mais peu de vendeurs ont traité à ce prix. — Quelques crus de choix ont déjà été vendus à des prix plus élevés. Mais en général, le commerce des vins est sans activité.

Les transactions sur les blés sont toujours de peu d'importance; les détenteurs tiennent le prix de 21 fr., mais les fabricants ne traitent qu'à 20,50 les 80 kilos. c'est le cours commercial du marché d'hier

Pour la chronique locale A. Laytou.

Journal des Jeunes Mères (3<sup>e</sup> ANNÉE).

Sommaire du n<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> Février 1876.

Texte : Docteur Maurin : Hygiène du second âge : la fausse éducation virile et ses conséquences. — M<sup>me</sup> M. M. : Entretien d'une mère avec ses enfants : Les Astres. — Docteur Verliac : La Rougeole. — M<sup>me</sup> Nelly Lieuter : Gabrielle. — M<sup>me</sup> le Savoureux : Causeries. — Henri Genevois : La Prévoyance maternelle. — Petite Revue. — Correspondance du docteur. — Petite Correspondance. — Correspondance financière. — Gravures : L'Éducation paternelle. — La Petite Mendicante.

Dernières nouvelles

Le *Courrier du Lot* fait au *Journal du Lot* l'honneur de tout un numéro. Nous conseillons à tous nos lecteurs de se procurer cette feuille. C'est le délire le plus délirant, la rage de l'impuissance.

Il y a deux colonnes tendant à prouver ce qu'il ne prouvera jamais.

Il demeurera toujours incontestable que M. de Valon :

1<sup>o</sup> a REFUSÉ sept ans de pouvoirs au maréchal de Mac-Mahon ;

2<sup>o</sup> a REFUSÉ la Constitution que le Maréchal demandait ;

3<sup>o</sup> a Voté, le 15 juillet 1874, un IMPOT DE 15 MILLIONS SUR LES VINS ;

4<sup>o</sup> a Voté l'ABOLITION DE L'EXERCICE sur les bouilleurs de cru.

Rien de tout cela n'est démenti, rien.

Puis, le pudique rédacteur en chef du *Courrier* entre en scène. Il détourne les yeux avec horreur d'une réclame d'éditeur, que nous avons publiée, et dont le titre « alléchant » *Les Courtisanes de l'antiquité*, a nécessairement attiré son attention. Il ne veut pas la reproduire, pour ne pas blesser la pudeur et la foi de ses lecteurs. Adorable pudeur !

Couvrez ce sein que je ne saurais voir, ô courtisanes de l'antiquité, car vous troublez la pudeur et la foi du rédacteur du *Courrier*.

Enfin, arrive le Directeur du *Courrier*. Il nous porte le coup de boutoir de la fin.

Que ce terrible directeur consulte ses livres de 1870, s'il en a jamais tenus, et il pourra voir où sont passés, en partie, les 4,500 fr. dont il ose parler.

A quoi nous servirait d'insister aujourd'hui sur ces platitudes et ces insanités de la feuille bonapartiste, et de lui mettre sous le nez la grosse paie de près de 20,000 fr. qu'il a touchée, depuis Sedan, sans rien défricher, ni bâtir, lui ! Un de ses rédacteurs nous a détaillé cette somme dans nos bureaux, tandis que l'autre, celui qui a de la pudeur..... venait gémir de ce qu'il ne touchait pas ses appointements, espérant peut-être nous attendrir.....

Mais assez de ces misères et de ces hontes.

Nous vous écrasons, Candidats bonapartistes, sous le poids de la vérité, et vous ne pouvez trouver de procédé plus loyal que de nous faire mordre par des reptiles que nous avons réchauffés....., mais qui ont de la pudeur !....

Vous voulez faire diversion en nous faisant calomnier par votre organe, le *Courrier*; vous n'y parviendrez pas.

Louis LAYTOU.

Bourse de Paris.

Paris, 10 février 1876.

Rente 3 p. %..... 67.30  
— 4 1/2 p. %..... 98.00  
— 5 p. %..... 104.50

L'Exposition universelle de Philadelphie, qui passionne le commerce anglo-américain, et qui comptera 2,000 exposants français, va bientôt s'ouvrir. A ce sujet on annonce comme devant paraître rue Saint-Honoré, 338, à Paris, en l'imprimerie Jouaust, un des futurs exposants, et sous ce double titre : *L'Exposition illustrée de Philadelphie — The Philadelphia Exhibition, illustrated*, une Revue bi-mensuelle rédigée en français et en anglais. Les annonces seront aussi publiées dans ces deux langues; double et fructueuse publicité qui sera fort appréciée du monde industriel. Nous engageons donc nos lecteurs à demander, par carte postale ou par l'envoi d'une carte de visite, le prospectus anglo-français illustré de cette intéressante et curieuse publication.



BASSIN DU COUCHANT DE MONS

SOCIÉTÉ DU CHARBONNAGE DES SEIZE-ACTIONS

CONCESSION PAR FORFAIT DU RIQU-DU-CŒUR

Société civile fondée le 5 septembre 1843, actuellement divisée en 3,596 parts.

MM. E. DEBRUYN-GUÉRIN, C. X., bourgmestre de Saint-Ghislain, président.

LA CAISSE VIVIENNE

1,600 Parts entièrement libérées au prix de 1,000 fr. l'une

PAYABLES COMME SUIV : 100 fr. en souscrivant ; 150 à la répartition ; 250 du 10 au 15 mars ; 250 du 10 au 15 avril ; 250 du 10 au 15 mai.

Les Titres libérés à la répartition : 990 fr. net.

La moyenne des résultats, aux prix courants de chacune des quatre dernières années, a été de 402,752 fr. 25 c.

L'administration de la Société, agissant sagement appliquait au fur et à mesure une partie notable de ses bénéfices à assurer l'exploitation régulière de l'étage actuel tout en préparant l'étage inférieur.

Il en résulte que la Société se trouve exonérée de travaux extraordinaires et qu'elle pourra, moyennant une faible dépense annuelle, extraire de 3,000 à 3,500 hectolitres par jour.

Au cours actuel, qui est exceptionnellement bas, les charbons des Seize-Actions laissent un bénéfice net de 37 cent. par hectolitre, soit un total de 370,000 fr. par an.

Pour rester au-dessous de la vérité, si nous défalquons de cette somme 80,000 fr. applicables aux travaux préparatoires courants, à compenser la moins-value que présente au cours actuel le traité avec la Compagnie Parisienne du Gaz, qui du reste touche à sa fin, et à la création d'une réserve, il resterait pour les 3,596 parts une somme nette de 290,000 fr., ce qui représente un revenu de plus de 8 0/0.

Le revenu pourrait être très sensiblement augmenté, il suffirait d'une année comme 1872-73 pour que le dividende s'élevât à plus de 20 0/0.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE : Les Vendredi 11 et Samedi 12 Février 1876 A PARIS, à la Caisse Vivienne, 45, rue Vivienne.

A MONS, à la Banque du Hainaut. On peut souscrire dès à présent par lettre.

M. Carl Vogt, le célèbre auteur des Leçons sur l'homme, avait été envoyé au congrès de Bordeaux par le gouvernement de Genève pour étudier la question du phylloxera.

M. Carl Vogt a bien voulu communiquer son rapport au gouvernement à la Réforme économique, qui le publie dans son numéro du 15 janvier.

C'est un exposé complet de la question du phylloxera, des récentes découvertes de MM. Boiteau et Balbiani, grâce auxquelles on arrivera certainement à la destruction de ce petit, mais perniciosus insecte.

Nous rappelons à ceux qui voudraient se procurer ce travail que la Réforme économique se trouve dans toutes les grandes librairies, et paraît à Rouen, 5, rue Guillaume-le-Conquérant, et à Paris, 45, rue du Faubourg Montmartre.

Les hirondelles, ces poétiques messagères du printemps, ont depuis longtemps quitté notre sol hospitalier, à la recherche des beaux jours qui nous fuient.

Les longues soirées ont recommencé ; c'est donc le moment de faire de la musique et d'interpréter le mélodieux répertoire de Jules Klein : Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Cuir de Russie, Pazzo d'Amore, valses, la ravissante mazurka Radis Roses ? Jules Klein-Quadrilles, France Adorée ! marche, à moins que nos aimables lectrices ne préfèrent chanter la mélodie inspirée « Rayons Perdus » ou « Soupir et Baiser », de notre éminent compositeur.

Le succès sans précédent de Jules Klein s'explique facilement : chez lui, la mélodie et l'harmonie s'appuient l'une sur l'autre, sœurs aimantes et inséparables, et de plus, ses valse, mazurkas, polkas, marches ou valse chantées, si gracieuses et si originales, peuvent être exécutées comme morceaux de danse ou de salon, et ne dépassent jamais la force moyenne.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; à 4 fr. 70 c. pour Melodies ; 2 fr. pour le Quadrille) à COLOMBIER, Editeur du Chef-d'œuvre de R. de Villac : Catimini, valse de Salon, Rue Vivienne, 6, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhaa, lord Stuart de Decies pair

N° 19,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit : « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Barry » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéche-Bigourdant, épicier.

Nous rappelons que la souscription aux actions de la Société Anonyme de la Distillerie de la Bénédicte liqueur de l'Abbaye de Fécamp est ouverte, à partir du jeudi, 10 février jusqu'au 16, chez MM. J. Cangardel et fils, banquiers à Cahors.

Nous recommandons cette affaire au public ; patronnée par les personnes les plus considérables du département de la Seine-Inférieure elle offre des avantages réels et indiscutables, c'est un placement qui donne pleine et entière sécurité aux capitalistes qui y prendront part.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Laytou.

BIBLIOTHÈQUE des SCIENCES CONTEMPORAINES

publiée avec le concours DES SAVANTS ET DES LITTÉRATEURS LES PLUS DISTINGUÉS

Par la librairie C. REINWALD et Co, 45, rue des Saints-Pères La Bibliothèque des sciences contemporaines se publie par volumes in-12, format anglais.

Les deux premiers volumes de cette Bibliothèque viennent de paraître et contiennent :

LA BIOLOGIE

PAR LE DOCTEUR CH. LETOURNEAU

4 volume in-12 de 566 pages, avec 112 gravures sur bois. Prix broché, 4 fr. 50 ; relié toile anglaise, 5 fr.

LA LINGUISTIQUE

PAR M. ABEL HOVELACQUE.

1 vol. in-12 de 378 p. — Broché, 3 fr. 50 ; relié toile angl., 4 fr.

Le volume III contenant l'ANTHROPOLOGIE, par le D<sup>r</sup> P. TOPINARD, de près de 600 pages avec de nombreuses gravures sur bois, paraîtra vers le 15 décembre, et son prix sera de 5 fr. broché et 5 fr. 75 c. relié toile.

MACHINES A COUDRE DE TOUS LES SYSTÈMES ÉLIAS HOWE, SINGER, etc. Machines de Famille DE SALON ET D'ATELIER pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères. LARRIVE, Mercier dépositaire à Cahors. Seule Maison vendant LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA MACHINES A NAVETTE brevetées s. g. d. g. Marchant au pied et à la main Au prix de 125 francs montée sur joli guéridon. La même Machine montée sur grande table 150 francs. Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr. Le catalogue général est envoyé franco sur demande.

HYGIÈNE BAIN DE PENNÈS Reconstituant, Stimulant et Sédatif des plus efficaces, 1 fr. 25. Chaque Rouleau de ce Produit porte le Timbre de l'Etat. DERMATOSINE DE PENNÈS EMULSION LÉGITIME préconisée pendant le froid, pour préserver la peau de Boutons, Gercures, Engelures et Pelliçules. 1 fr. 50 le flacon. VINAIGRE DE PENNÈS AROMATIQUE ET HYGIÉNIQUE pour Ablutions, Bains, Fumigations, Frictions et Lotions sanitaires. 1 fr. 50 le flacon. Vente en gros, rue de Latran, 2.— Vente au détail, rue des Écoles, 49, Paris. Exiger que les cachets de fabrique et la signature soient présentés intacts à l'ouverture de chaque flacon. Dépôt dans les Pharmacies et les Maisons de Bains ou d'Eaux minérales.

1876 CALENDRIER DU DÉPARTEMENT DU LOT EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES. Cahors, imprimerie de A. Laytou

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES M<sup>me</sup> LINON FLEURISTE rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

A VENDRE UNE PAIRE DE Juments Bretonnes LÉGÈRES POUR LA VOITURE S'adresser au Bureau du Journal.

SIROP ET PÂTE DE BERTHÉ A LA CODÉINE Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, M<sup>m</sup> Révoil, Chevalier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PÂTE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

TABLEAU DES DISTANCES nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC. Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

Grand Etablissement de PHOTOGRAPHIE A Cahors, 40, rue de la Mairie, 40, Maison de la pharmacie Vinel. G. KOLB Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel Envoi franco du prospectus sur demande.

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE de l'Abbaye de Fécamp (FRANCE) AVIS La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère. Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE. Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général : A. LEGRAND Aîné. Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure. — France.) Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.